

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES – COMMISSION SYNDICALE DES BIENS
INDIVIS DE BIELLE ET BILHERES EN OSSAU
AVIS DE CONCESSION
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CAMPING INTERCOMMUNAL**

1 - Collectivité délégante : Commission syndicale des biens indivis de Bielle et Bilheres en Ossau
2 - Cadre légal : Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du camping intercommunal en application des articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

3 - Objet de la délégation : Gestion et exploitation du camping actuellement en contrat d'affermage

4 - Nature de la délégation : affermage

5 - Caractéristiques principales de la délégation :

Camping d'une capacité de 80 emplacements et d'une superficie totale de 10 000 m² en bordure du CD 934 au lieu dit l'Ayguelade équipé d'un bloc sanitaire avec douche-lavabos-chauffe-eau, d'un bureau de réception et d'un hall d'accueil avec salle d'animation à l'étage d'une surface de 60m². Période d'ouverture *a minima* du 1^{er} mai au 30 septembre.

Durée fixée à 6 années à compter du 1^{er} janvier 2020.

Respect de la réglementation applicable aux activités de camping ou de caravaning telle qu'elle résulte du code de l'urbanisme et du code du tourisme.

Versement d'une redevance annuelle, indexée, à la collectivité délégante.

Rémunération par les usagers.

6 – Phase candidature : remise par les candidats des éléments suivants dont le contenu servira de critère de sélection des candidats :

1. Lettre écrite de déclaration d'intention de soumissionner avec précision des membres constitutifs en cas de groupement solidaire ou conjoint

2. Informations juridiques et commerciales :

- justificatif de l'inscription au registre du commerce pour les candidats exerçant une activité commerciale OU pour les autres candidats, déclaration sur l'honneur stipulant n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à interdire soit l'exercice d'une activité commerciale, soit de gérer une personne morale,
- certificat délivré par les administrations et organismes compétents justifiant du respect des obligations fiscales et sociales,
- attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire.

3. Garanties professionnelles : toutes pièces permettant de s'assurer que le candidat est à même de gérer au mieux le service public notamment en matière de continuité du service public et d'égalité des usagers devant celui-ci : références similaires (notamment dans le cadre d'une délégation de service public), organisation prévue sur site, curriculum vitae des personnels de direction, attestations d'assurance professionnelle, rapports d'activités, ...

4. Garanties financières : bilan et comptes de résultat des trois derniers exercices, capital social, disponibilité en fonds propres, cautions et autres garanties externes, ...

5. Tout autre document à l'appréciation du candidat pouvant mettre en valeur ses qualités et ses possibilités à gérer au mieux le service public ainsi qu'à s'intégrer dans la vie locale.

7 – Phase offre : à l'issue de la sélection des candidats ceux-ci seront destinataires de la liste des pièces à fournir, de documents annexes et d'un projet de convention.

Les offres seront examinées en tenant compte des critères suivants sans ordre d'importance hiérarchique :

- garanties et moyens mis en œuvre par le candidat pour assurer l'exploitation du service (notamment modalités de fonctionnement et conditions d'ouverture, programme d'entretien, maintenance et de mise en valeur du camping, respect des contraintes environnementales).
- qualité du projet d'aménagement et de développement, notamment en relation avec l'office du tourisme
- équilibre économique global du projet
- montant de la redevance

8 - Modalités de remises de candidatures : Les candidatures peuvent être, soit déposées au bureau de la commission syndicale à la mairie de Bielle contre récépissé, soit adressées par lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention de M. le Président de la Commission syndicale de Bielle et Bilhères.

Les candidats transmettent leur candidature sous pli cacheté contenant une enveloppe intérieure également cachetée. Le pli externe porte la mention « Candidature pour la délégation de service public du camping intercommunal de Bielle et Bilhères. Ne pas ouvrir avant la date d'ouverture des plis. »

L'enveloppe intérieure porte le nom du candidat ou sa raison sociale ainsi que la mention « Candidature pour la délégation de service public du intercommunal de Bielle et Bilhères »

9 - Date et heure limites de réception des candidatures : 7 septembre 2019 à 17h00. Toute candidature parvenue hors délai sera rejetée d'office.

10 - Coordonnées du service où l'on peut retirer le règlement de consultation et se renseigner:

Commission syndicale de Bielle et de Bilhères -05 59 71 07 38 – csbb@bielle.fr

Date d'envoi de l'avis à la publication : 7 août 2019.